



## Atelier n°4 du Grenelle de l'Estuaire BIODIVERSITE ET CADRE DE VIE

### CADRE DE VIE (1- DIAGNOSTIC)

Compte-rendu synthétique (réalisé à partir des enregistrements son) de la première réunion du groupe de travail « Cadre de vie » de l'atelier n°4 du Grenelle de l'Estuaire (« Préserver la biodiversité et le cadre de vie »). Consacrée à un travail de diagnostic, elle a réuni **40 participants** le 19 mars à la CCI du Pays d'Auge, à Lisieux, sous le pilotage d'Alain Brocard, architecte et urbaniste au Havre.

#### I. OUVERTURE DES TRAVAUX

**Alain DESCHANDOL**, président de l'association Chêne présente des photographies de l'Estuaire<sup>1</sup>.

Il rappelle que, 150 ans auparavant, la Seine arrivait jusqu'aux falaises d'Orcher et de Tancarville. Depuis une dizaine d'années, le Faucon pèlerin, jusqu'alors de plus en plus rare, est revenu nicher dans l'Estuaire...

**Eric LEHERICY**, directeur général de la chambre de commerce du Pays d'Auge, accueille les participants en rappelant que les interrogations liées au cadre de vie sont très présentes dans les préoccupations du territoire. **17.5% des emplois y concernent le tourisme**, avec un impact direct sur le cadre de vie. Il évoque également le projet de fusion de la chambre de commerce du Pays d'Auge avec les CCI du Havre et de Fécamp-Bolbec, dans le but de créer **une chambre de commerce de l'Estuaire**. L'estuaire de la Seine constitue d'ores et déjà un **échelon économique pertinent**.

**André DESPERROIS**, maire de Pont-l'Évêque, rappelle sa présence aux travaux de l'atelier « Cadre de vie » du Grenelle de l'Estuaire au titre de vice-président du Scot du nord Pays d'Auge et de président de la commission de l'environnement.

**Alain BROCARD** ouvre les travaux en soulignant que « le **cadre de vie est une « notion vaste et difficile à définir, comme l'esthétique**. Le cadre de vie, c'est « **ce que l'on voit et ce que l'on sent** » au quotidien dans son environnement, ce que l'on subit, c'est là où l'on déploie ses activités, de loisirs, de travail... Il est donc à évoquer à toutes les échelles. L'objectif est vaste, il englobe les deux Normandie.

**Il faut que nous définissions en quoi ce territoire partagé peut être amélioré, enrichi, pour tous ceux qui en bénéficient**. « Dans ce groupe de travail, nous voulons contribuer à l'amélioration de cet espace, en tenant compte de tous les aspects – économiques, sociaux, écologiques, avec l'aide de spécialistes.

Nous évoquerons **trois thèmes qui se recoupent** :

1. l'urbanisme, la perception intra-muros que l'on a du cadre de vie dans les villes, mais aussi la perception des villes de l'extérieur, par la mer ou par la terre ;
2. l'élément fondamental dont on va débattre ici et qui est le paysage ;
3. enfin, les limites entre campagne et ville, l'agriculture.

Alors, comment aborder ces thèmes ? Le mitage des constructions et l'anarchie des implantations à l'entrée des villes, l'architecture elle-même, quand elle est indigente, la présence violente parfois du réseau routier... Sont autant de signes de l'incapacité que nous avons à discerner ces limites.

**La présence de François Léger** permettra aussi d'aborder la relation ville campagne...

<sup>1</sup> Alain Deschandol a publié en juin 2003 : *L'estuaire de la Seine : milieux naturels, faune et flore*, Alain et Franck Deschandol, Editions des Falaises.

**François LEGER**, ingénieur agronome, docteur en écologie, est directeur d'une unité de recherches d'Agro-Paris-Tech (Paris Grignon). Ses travaux portent, en particulier, **sur la conciliation entre les pratiques agricoles et la conservation de la biodiversité** et, par ailleurs, sur **l'agriculture dans les espaces périurbains et littoraux** (il est membre du Conseil scientifique du Conservatoire du littoral). François Léger s'intéresse, ainsi, aux questions liées à « **la transformation des espaces ruraux sous l'influence d'une urbanisation plus ou moins diffuse, à la fois physique et mentale (la pénétration de représentations des espaces urbains, y compris au cœur des mondes agricoles)** ».

**Cristina GARCEZ**, architecte urbaniste de l'Etat, docteur en architecture et paysage, dirige au ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire (Meeddat), **le bureau des stratégies nationales**. Ce service **propose l'élaboration de stratégies de territoires**, à travers une démarche de projet : au ministère, aux services déconcentrés de l'Etat et aux élus.

**Alain BROCARD** rappelle que les travaux du groupe concernent l'ensemble des territoires de l'Estuaire. « **Existe-t-il une identité lisible du cadre de vie au sein de l'Estuaire? Existe-t-il une culture estuarienne ? Faut-il la développer, viendra-t-elle d'elle-même ? Mais avant d'en dénicher l'essence, la quintessence, il faut apprendre à lire ce paysage** et c'est ce que nous allons essayer de faire pour intervenir, à travers la sauvegarde d'éléments singuliers ou via des démarches de projet... ».

## 1. Lecture des paysages de l'Estuaire

**Boris MENGUY**, architecte - paysagiste à l'AURH, propose des représentations du territoire, très vaste, des cinq pays de l'Estuaire, en s'appuyant sur un ouvrage intitulé *Des deux côtés de l'eau*<sup>2</sup>, « clin d'œil à une expression familière ».

« Nous n'avons pas voulu prendre le parti de promouvoir les paysages les plus prestigieux. Nous avons, par ailleurs, accepté la subjectivité de notre regard, **pour explorer ces paysages en perpétuelle mutation, ce qui les rend très complexes, tout en montrant les contrastes que nous offrent aujourd'hui les paysages de l'estuaire de la Seine.**

Boris Menguy projette une cartographie des pays de l'Estuaire. Le « Grand Pays de Caux », puis, plus au Sud, le Pays d'Auge et le Pays Risle - Estuaire. On constate un changement géologique et un paysage qui devient plus intime.

Le livre propose cinq entrées thématiques, en s'appuyant sur des photographies et des croquis de paysagistes : le pont de Brotonne, le pont de Tancarville, une vue du phare de la Roque, le pont de Normandie, etc. Les ponts ont une grande importance, ne serait-ce que par leur fonction hydraulique. Les deux territoires étaient autrefois reliés par les bacs. Les phares, maritimes ou reliés à la vallée de la Seine (Antifer, Fatouville...), sont très nombreux sur le territoire. Ils sont une trace du passé, aujourd'hui préservée.

Une balise sur la Seine signale l'embouchure de la Risle. Ces manières contemporaines de baliser l'espace servent aux bateaux. La diversité des formes de phares donne une identité aux bords de Seine.

Cette logique se poursuit autour de l'eau, de la Manche à la Seine. On reconnaît, ainsi, Houlgate, avec ses villas et, en contraste, des paysages très contemporains. Le regard se tourne vers le Havre, sa plage, et un ruisseau remis à l'air libre, qui offre un jardin intermédiaire entre la plage et la route.

On se retrouve ensuite près de la forêt de Brotonne, avec un belvédère au dessus de la Seine. Les Falaises fournissent un point de vue sur la mer ou sur l'Estuaire.

Dans le site très connu du marais Vernier, on remarque l'organisation de l'espace liée au marais et à la gestion de l'eau, qui organise des rigoles toutes dirigées vers la Seine.

L'embouchure de la Risle est un espace moins connu. Cette zone de marais, très intéressante et peu fréquentée, est d'une qualité environnementale exceptionnelle.

Le site « des vaches noires », dont l'architecture d'argile est très surprenante, offre une « respiration » sur une côte très urbanisée.

Au nord, sur la côte d'Albâtre, Fécamp est en perspective. Le mouvement géologique est très visible.

Les activités économiques offrent un autre thème, avec les parcs éoliens du pays des Hautes Falaises, qui proposent de nouveaux paysages.

Elles viennent parfois transcender un lieu et posent la **question de l'intégration de la modernité dans le paysage, reflet de notre société contemporaine.**

L'entrée du port du Havre, très fréquentée par les bateaux, est en mouvement perpétuel. C'est là qu'arrivent aussi les grands paquebots de croisière, dans un lieu qui figurait parmi les moins réputés pour leur attrait touristique. **Au Havre, on retrouve une succession d'éléments de patrimoine, plus ou moins contemporains, avec en arrière plan la centrale à charbon qui alimente Le Havre.**

---

<sup>2</sup> *Des deux côtés de l'eau*, Boris Menguy, Stéphane Duboc, 29<sup>e</sup> rencontre des agences d'urbanisme, 2008.

La **mutation des paysages** est également le fruit des **mutations économiques** liées à la crise énergétique, comme dans la vallée de la lézarde (région du Havre).

L'aéroport de Deauville-Saint Gatiens, illustre les paysages du quotidien. A Port-Jérôme, des paysages industriels ont souvent rejetés par les riverains pour la pollution qu'ils génèrent. Très vastes, ils n'animent pas moins les bords de Seine.

Le Havre est parcouru par des petits escaliers qui créent une ville piétonne et offrent des vues sur le lointain.

La représentation d'un passage sous une autoroute, élément contemporain du cadre de vie, pose encore la question de l'acceptation des mutations de ce paysage.

Au sud de Pont-Audemer, des constructions en bord d'étang renouvellent notre représentation de l'habitat de loisirs.

L'Abbaye de Gruchet-le-Valasse : ou comment un patrimoine devient un parc dédié au développement durable.

Des Docks transformés en centres de congrès.

Un cimetière dans le Pays d'Auge permet d'apercevoir les paysages lointains et agricoles.

Au dessus d'Honfleur, des paysages très intimes.

L'église Saint-Joseph, élément de patrimoine que la population est en train d'accepter. L'inscription au patrimoine de l'humanité a changé le regard des habitants.

Le Pays d'Auge, carte postale de la Normandie, avec ses maisons bourgeoises.

Enfin, les campagnes : Pont-L'évêque, des prairies alluviales qui permettent l'élevage et, en arrière-plan, l'autoroute A13, puis des vergers.

Au nord, on se retrouve sur le plateau de Caux, avec ses clos mesure et ses fermes. Quand on bascule dans une vallée, on approche des endroits plus intimes, arborés.

Une dernière carte offre un « zoom » sur le Pays Pointe de Caux Estuaire, caractérisé par une « marche » entre l'estuaire de la Seine et le Plateau de Caux – 100 m de décalage, avec tous les belvédères que cela crée. Un paysage très ouvert avec des franchissements, qui offre un grand spectacle avec des vues très lointaines à des échelles très différentes. Pour passer d'un territoire à l'autre les vallées sont des passages qui cumulent tous les enjeux.

Le paysage est en perpétuel mouvement, de plus en plus rapide. C'est un livre d'histoire, qu'il nous revient de les façonner. A nous de le reconfigurer.

## 2. Comment maîtriser l'étalement urbain ?

**Hervé RATTEZ**, directeur du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement du Calvados (CAUE) et enseignant à l'École d'architecture de Normandie, souligne en introduction qu'il serait dommage, étant donné **la diversité des paysages de l'estuaire de la Seine, de se contenter de se demander comment y intégrer le bâti.**

La question essentielle sera celle de la **maîtrise du développement urbain**. On préférera ce concept à celui, plus négatif, d'étalement urbain. Ce dernier n'a d'ailleurs pas que des aspects négatifs. Dans nos régions, il a aussi permis à certains moments le redéveloppement des bourgs.

Hervé RATTEZ rappelle l'ampleur du phénomène. Selon les chiffres du ministère de l'Ecologie, l'étalement urbain représente **600 000 hectares de terrains consommés en 10 ans (soit un département français tous les dix ans)**. L'Allemagne a consommé, par exemple, une fois et demi moins de terres et d'espaces que la France dans la même période.

Or, notre espace est un bien unique, non renouvelable. **Un terrain, une fois urbanisé, le reste de façon difficilement réversible.** Le ministère de l'Ecologie a publié le 10 mars 2009<sup>3</sup> la mise à jour de **10 indicateurs clefs pour l'environnement**. On constate que les nouvelles sont, dans l'ensemble, assez bonnes, à l'**exception du « bétonnage » des sols - qui progresse au détriment des espaces agricoles et naturels. Les espaces agricoles et forestiers** sont les plus touchés.

La maîtrise du développement urbain représente, de fait, l'**un des éléments majeurs du Plan d'aménagement et de développement durable du Scot du nord Pays d'Auge**, proche de la métropole parisienne et du triangle métropolitain Caen-Rouen-le Havre.

Depuis les années 1960, au moment du rejet des grands ensembles et de l'habitat collectif, la priorité a été donnée à une politique centrée sur le développement de la maison individuelle. Les lieux de travail sont devenus de plus en plus éloignés des lieux de vie, avec un usage beaucoup plus important des voitures individuelles, entraînant un besoin en réseaux pour des déplacements rapides.

---

<sup>3</sup> Voir à ce sujet *Le Monde* du 13 mars 2009

L'importance du phénomène n'a pourtant réellement été mise en avant que depuis une dizaine d'années. Avec pour principales conséquences sur le cadre de vie :

- l'artificialisation des terres ;
- la perte de biodiversité ;
- l'étirement des réseaux, avec les formidables dépenses et les difficultés de vie qu'il entraîne,
- la dégradation des paysages.

Il ne s'agit pas, bien sûr, de bloquer le développement de nos villes (la demande en équipements et en logements reste pressante), mais plutôt d'en **maîtriser l'impact** dans une **logique dynamique**.

Les solutions – et le Grenelle les favorise – sont davantage dans **la confortation « des pôles de vie existants »**, où sont déjà concentrés les services et les habitats.

Il s'agit donc bien de **densifier, intensifier, en inventant des formes urbaines nouvelles**, en pratiquant le renouvellement urbain et de **vrais parcours résidentiels, avec de petits habitats collectifs, des logements intermédiaires, groupés, en gardant la composition de la maison individuelle sur des parcelles de 400 à 800 m<sup>2</sup>.**

**Nous sommes à la croisée des chemins.** Nous ne pourrions pas régler facilement la question des transports en commun, nous garderons un urbanisme de sectorisation. **Il faut donc nous diriger vers un « modèle vertueux » - le « modèle rennais » des villes construites comme un archipel sur ces pôles de vie : « une ville légère, intensifiée, vivante ».**

**Les outils existent** : la **loi sur la solidarité et le renouvellement urbain (SRU)**, la loi Urbanisme et Habitat, nous en ont donné, que le Grenelle a sans doute besoin de renforcer. La réalisation des Scot, en particulier, offre l'occasion de réfléchir à ce « ménagement des territoires ».

**Hubert COURSEAUX**, président du CAUE du Calvados, vice-président du Scot du nord Pays d'Auge, conseiller général du Calvados, maire de Bonneville-la-Louvet, estime qu'il y a « urgence ». **Beaucoup de communes de petite taille ne disposent pas encore d'outils.** Il faut que toutes les communes se dotent d'un Plan local d'urbanisme, en liaison avec les schémas de cohérence territoriale. **Il faut reformer de vrais bourgs, travailler sur les plans de transport à la demande et sur la reconstruction du paysage, avec davantage de protection** des espaces naturels et agricoles.

**François LEGER** s'étonne que l'on raisonne presque essentiellement sous l'angle de la **protection des espaces agricoles**. Les raisons en sont multiples, mais on ne s'interroge pas, la plupart du temps, sur **le type d'agriculture que l'on souhaite dans ces espaces agricoles.**

**« Notre vision de l'espace a été longtemps dichotomique entre territoires ruraux et urbains.**

On observe dans la plupart des Scots que **les espaces agricoles ne sont plus perçus comme des espaces d'activités, mais comme des espaces naturels, supports d'une activité non-urbaine.** Nous sommes passés dans un monde où **l'urbain s'oppose au non urbain.** **La question de la préservation de l'espace agricole est souvent posée dans l'absolu, indépendamment des agriculteurs et des pratiques agricoles,** sans même prendre en compte le développement de réseaux qui rendront toute activité agricole impossible. La conséquence est souvent lourde d'effets pour la préservation du cadre de vie, avec le choix de pratiques intensives.

**Ainsi l'un des enjeux fondamentaux est de penser en termes de formes d'agriculture qui prennent du sens, à la fois pour les agriculteurs et pour les habitants.**

**André DESPERROIS**, indique que l'une des préoccupations du Scot Nord pays d'Auge a été de ne pas perdre de vue **la viabilité économique des exploitations agricoles.** Le pays d'Auge, très vallonné, se prête mieux à l'élevage. Il fallait conserver des espaces agricoles viables. Ils sont un élément important de notre économie. **Les maires doivent aussi prendre en compte les besoins des agriculteurs qui prennent leur retraite et veulent valoriser leur terrain.** Par ailleurs, les élus veulent voir leurs communes se développer.

**Hubert COURSEAUX** ajoute que l'intérêt du Scot a été précisément de se pencher sur la viabilité des exploitations. Le Scot s'est associé au conseil général du Calvados et à la chambre d'agriculture pour engager des réorganisations, limiter les ilots bâtis qui mitent le paysage, à travers **une charte commune du Scot nord Pays d'Auge et du Conseil Général du Calvados.** L'objectif est d'accompagner les activités laitières, agricoles, et d'élevage, tout en respectant les milieux naturels et le paysage.

**Jean-Paul DEYSSINE**, médecin à Honfleur, constate que **les lotissements fleurissent**, mais avec des parcelles individuelles de plus en plus petites. **Les enfants souffrent de ne pas disposer d'espaces de jeux, de promenade, de rencontres,** ce qui favorise le développement de la petite délinquance. Il faudrait contraindre les lotisseurs à concevoir ces espaces publics au cœur de leurs projets.

**Alain BROCARD**, pense que c'est une nécessité qui est désormais prise en compte dans les documents de planification. **L'objectif est de limiter l'étalement urbain en respectant des règles d'urbanisme et de haute qualité environnementale.**

**Gilles DUMARTIN**, responsable du service d'urbanisme de la DDEA du Calvados, estime qu'il est possible de construire un l'habitat agréable, relativement « intime », sur des parcelles de moins de 800 m<sup>2</sup>. On devra, pour autant, **davantage « travailler » les espaces publics dans les projets collectifs. C'est insuffisant aujourd'hui. Les voitures sont garées devant les maisons au détriment du bien être des enfants.** Il faudrait **repenser la place de la voiture** et des parkings au sein des lotissements. Les enfants jouaient autrefois dans les ruelles d'un habitat traditionnel dense, dans les bourgs. **Il faut repenser les formes urbaines, tout en limitant l'étalement urbain, avec des jardins et des espaces dédiés, identifiés.**

### 3. Une intervention sur le plateau de Caux. Présentation des clos masures

*Les diapositives diffusées par Virginie Maury-Deleu sont mises en ligne sur le site Web du Grenelle de l'Estuaire.*

**Virginie MAURY-DELEU**, paysagiste au CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement) de Seine-Maritime présente le **clos-masure** : **une forme paysagère caractéristique du Pays de Caux qui a évolué depuis la moitié du 20<sup>e</sup> siècle.** Le Pays de Caux est une des principales entités paysagères de Seine-Maritime, où les plateaux apparaissent comme de vastes étendues agricoles ponctuées d'îlots boisés. En pays de Caux, l'habitat n'est ni totalement groupé ni totalement dispersé et présente un aspect boisé caractéristique qui contraste avec le paysage très ouvert de la plaine agricole environnante. L'organisation et la perception des paysages des plateaux résulte de la forme très particulière de l'habitat rural qu'est le clos mesure.

Le clos mesure est une forme d'habitats qui associe intimement l'arbre et le bâti. Délimité par un talus planté d'arbres, il abrite la maison d'habitation et les dépendances agricoles. La cour est occupée par un verger de pommiers. Quelques mares y sont dispersées. La vocation première du clos mesure est agricole : c'est avant tout un corps de ferme. **Cette organisation fonctionnelle et spatiale de l'habitat cauchois témoigne d'une adaptation au milieu (sol, climat) et aux ressources disponibles sur place.**

Appelé localement « fossés », les talus plantés d'arbres de haut-jet ont un rôle de clôture et sont des brise-vent efficaces. Par le passé, ils constituaient une ressource précieuse en bois (chauffage et bois d'œuvre). Les pommiers assuraient autrefois la production du cidre, boisson quotidienne de toute la campagne cauchoise. Constitués de vieilles variétés locales, ces vergers constituent un patrimoine génétique très riche. Les mares servent à abreuver le bétail, à alimenter la maison en eau et à brasser le cidre. Jusqu'à la création des citernes au 19<sup>e</sup> siècle, elles constituaient les seuls points d'eau des plateaux, les puits étant rares. Les éléments bâtis se composent de l'habitation et des bâtiments agricoles. Chacun a une fonction précise qui influence ses caractéristiques architecturales et sa position dans le clos.

A partir de la seconde moitié du 20<sup>e</sup> siècle, la restructuration agricole et l'évolution des modes de vie conduisent à une transformation du paysage rural et à une dégradation des clos mesures.

L'utilisation du fioul et du gaz se généralisant, le talus planté perd sa fonction économique. Les coupes massives se multiplient... **Avec l'adduction d'eau potable, les mares perdent définitivement leur fonction.** Elles disparaissent, comblées volontairement ou par manque d'entretien. **L'évolution des structures bâties du clos mesure est directement liée à l'évolution de l'agriculture. Avec la modernisation et l'intensification de la production, les bâtiments d'architecture traditionnelle deviennent inadaptés ou inutiles.** Délaissés, ils se dégradent. A côté du bâti agricole ancien, coexiste un bâti moderne : stabulations, hangars de stockage, bâtiments d'élevage intensif. Ces nouveaux bâtiments, implantés à l'intérieur ou au dehors des cours, ont un impact visuel très fort du fait de leurs grandes dimensions, de leur volume, des matériaux...

Parallèlement, **depuis les années 1960, on assiste à un phénomène de rurbanisation. La campagne devient un lieu de résidence convoité pour sa qualité de vie et pour l'attractivité du coût de ses terrains constructibles.** Aujourd'hui, une grande majorité de la population qui vient s'y installer travaille en ville. Ainsi, des maisons individuelles s'implantent ça et là dans les espaces libres des villages, au gré des opportunités foncières. Les lotissements pavillonnaires sont une autre forme d'urbanisation de la campagne. Ils offrent des paysages relativement pauvres et répétitifs. L'installation de zones d'activités se fait dans les mêmes logiques. Du fait de la pression foncière, on assiste depuis quelques années au lotissement des clos mesures. Les cours de fermes désaffectées sont divisées en de multiples parcelles à bâtir, sans aucune logique hormis celle de la rentabilité. Les alignements d'arbres, devenus gênants, sont abattus et les nouvelles habitations sont édifiées sans qu'aucune attention ne soit portée à la qualité architecturale et paysagère du site. Les clos sont disloqués.

Quelles sont les conséquences d'une telle mutation du paysage rural ? **La dégradation des clos mesures et l'expansion des zones bâties, mal maîtrisées, engendrent une banalisation du paysage rural et une régression de la qualité du cadre de vie.**

**Si cette dynamique se poursuit, il est à craindre que le paysage cauchois ne devienne un paysage désorganisé et appauvri où habitats et espaces agricoles sont mêlés, où l'arbre n'a plus sa place.** Cette évolution conduit à un appauvrissement écologique de la campagne. L'intérêt biologique des clos masures est d'autant plus important que les espaces environnants sont des zones de grandes cultures, ou des zones urbanisées pauvres écologiquement. La régression des talus plantés, des mares, des cavées, des prairies et des chemins aggrave les problèmes de ruissellement et d'inondations. Les phénomènes d'érosion des sols conduisent à un grave appauvrissement des terres arables.

Nous devons donc agir pour préserver notre cadre de vie. Pourtant, il ne s'agit pas de figer le paysage dans une forme passéiste qui ne correspond plus aux attentes de la société actuelle, mais bien de **recomposer un paysage de qualité en conciliant le développement urbain, économique et agricole, avec les formes paysagères traditionnelles.**

Face aux différents enjeux, il apparaît essentiel de protéger les clos masures et leurs composantes au travers des documents d'urbanisme notamment. **Mais cette démarche de protection nécessite de s'interroger sur leur devenir à court et moyen terme afin de permettre leur évolution.**

**La disparition des alignements d'arbres sur talus constitue un enjeu patrimonial, paysager, écologique et fonctionnel mais aussi un enjeu de qualité de cadre de vie.** Il faut les renouveler afin de les pérenniser à long terme.

Reconstituer des ceintures arborées autour des villages et des hameaux permettrait, entre autre, de mieux insérer les constructions existantes et futures, de créer un espace de transition entre les villages et la plaine agricole et de protéger les habitations contre le vent. Cette démarche doit prendre en compte le patrimoine arboré existant, le développement futur du village. De nouveaux talus plantés devraient être créés pour mieux insérer les lotissements dans le paysage environnant. Le recul nécessaire entre les habitations et les plantations peut être l'occasion de créer des chemins de promenade ou tout autre espace collectif (verger conservatoire, aire de détente, ouvrages hydrauliques...) Ce type de plantations permet aussi d'améliorer l'insertion des zones d'activités et d'atténuer l'impact visuel des bâtiments agricoles.

Dans les projets d'aménagement à vocation d'habitat, économique ou agricole, la gestion des eaux pluviales s'est traduite jusqu'à présent par la pose de réseaux enterrés et la création de bassins de stockage, infrastructures lourdes à mettre en œuvre, coûteuses et inesthétiques. Les mares, associées aux plaines inondables, aux noues enherbées ou plantées (...) sont autant de techniques qui permettent aujourd'hui de gérer efficacement les eaux pluviales tout en donnant au site une qualité paysagère et un intérêt écologique importants.

Dans les clos masures, de nombreux bâtiments sont désaffectés. **De nouvelles fonctions peuvent leur être données en adéquation avec les besoins actuels : habitations, bâtiments publics, logements locatifs, collectifs...**

Les clos masures qui ont perdu leur fonction agricole peuvent intégrer de nouveaux usages et être préservés durablement. Une attention particulière doit alors être accordée à maintenir les logiques paysagères et l'unité des clos (conserver ou renouveler les structures arborées, privilégier des accès communs...). Dans certains cas, une densification bâtie peut être envisagée si elle est réfléchiée dans une logique d'ensemble et que des préconisations architecturales et paysagères sont définies en amont des projets.

**Trop souvent, les lotissements pavillonnaires apparaissent comme des enclaves paysagères dépourvues d'identité et vont à l'encontre des objectifs de mixité et de développement durable. Le clos mesure devrait inspirer de nouvelles formes bâties répondant aux besoins de la société.**

Depuis 2005, le CAUE de Seine Maritime s'est engagé dans une **démarche de sensibilisation et d'information du grand public, avec notamment l'édition d'un livre**; l'objectif est de mieux faire connaître le paysage cauchois, ses intérêts, les enjeux de son évolution et d'inciter à une prise de conscience individuelle et collective.

**Jean-Paul DEYSSINE** évoque la réutilisation des eaux de pluie.

**Hervé RATTEZ** indique que c'est une pratique interdite dans les bâtiments publics, pour des raisons sanitaires.

**François LEGER** souligne que **la disparition des clos masures en Pays de Caux marque une transformation des pratiques agricoles, vers un fonctionnement simplifié**, qui contribue à une **homogénéisation des paysages**.

Des espaces d'agriculture industrielle sont en contact direct avec des espaces urbains.

Les espaces interstitiels disparaissent du paysage.

## 4. Exemples d'interventions sur des paysages normands

*Les diapositives diffusées Samuel Craquelin sont mises en ligne sur le site Web du Grenelle de l'Estuaire.*

**Samuel CRAQUELIN**, architecte-paysagiste, maire d'une commune rurale en Seine-Maritime, souligne que **le fait que l'on puisse envisager en 2009 de travailler sur ce grand espace que constitue l'Estuaire, avec des entités paysagères très variées, représente un grand pas.** Le paysage est une donnée très complexe, puisqu'il traduit l'usage des hommes sur la terre et révèle la troisième dimension : ce que l'on voit. **« C'est un véritable problème culturel. Nous ne mesurons pas assez les conséquences de nos actes. »**

**« Les architectes ont trop souvent travaillé en plan, dans le monde rural comme dans le monde urbain. Il faudrait revenir aux fondamentaux, en particulier au dessin en perspective. Ce dernier permet de comprendre le paysage. Les corporations de géomètres et d'ingénieurs des Ponts ont produit bien des dégâts. Les remembrements ont été raisonnés en plan. La topographie, les haies, n'ont pas été pris en compte.** L'eau s'est écoulée où elle pouvait et l'on n'a pas tenu compte de la fonctionnalité des sols qui génère, de par l'usage, des paysages. Ces désordres engendrent des dispositions colossales d'aménagement et des coûts exorbitants. Il faut revenir aux fondamentaux des usages de talus, haies, fossés, dont le Pays d'Auge est encore très riche, alors que le Pays de Caux a été ravagé. »

Le temps est venu de retourner à la planification. Le PLU est un bon outil, mais la notion de paysage doit devenir **un réflexe à tous les niveaux.**

**Il faudrait, ainsi, que tous les ateliers du Grenelle de l'Estuaire aient ce rapport direct au paysage, qui est transversal et concerne toutes les fonctionnalités.**

Il faudrait inculquer une **culture du paysage** dans les écoles et les universités, l'enseigner dans les villages et dans les villes. Il faut aussi que **l'outil soit solide avec des professionnels solides** : faire appel à des architectes, des urbanistes et des paysagistes pour créer des lotissements. Quand on aura atteint le réflexe du paysage, cela engendrera d'autres actions et « nous aurons tout gagné ».

Des lois sont intéressantes par leurs apports, notamment pour les entrées de ville, mais elles sont difficiles dans la pratique à mettre en œuvre et, parfois, à concilier avec les exigences des industriels. Il faut arrêter de massacrer les entrées de villes avec une logique de « boîtes à chaussures ».

Un effort est à réaliser sur **la dimension chromatique des bâtiments. Il faut la décliner dans les documents d'urbanisme.** Il ne reste qu'à prendre les décisions qui s'imposent pour que tout cela fonctionne.

Dans les boucles de la Seine, à Radicatel, tous les outils étaient pourtant là et le résultat a été des bâtiments blancs ou fluorescents. **Le maire a une responsabilité essentielle dans la création des paysages de demain.**

Les concepteurs doivent **d'avantage s'impliquer dans les plans locaux d'urbanisme (PLU).** Nous refusons trop souvent des projets, au sein de la Commission des Sites, qui ne sont pas « pensés » par des gens de l'art, pour des raisons de coût. **« On revient trente ans en arrière », sans se soucier du paysage.**

**« Si nous n'y prenons pas garde, si nous ne créons pas un comité de suivi des Scot, avec une obligation de résultats, nous n'avanceront pas.** J'espère que le Grenelle permettra des résultats en ce sens.

Pour ce qui est de l'étalement urbain, la loi SRU demande de reconstruire la ville sur la ville, ce qui est un acte politique à l'intention des maires. Mais ce même courage est indispensable pour resserrer le bâti et prendre toutes les dimensions attenantes.

**Il faut donc choisir les projets les plus moteurs et les plus réalisables dans l'immédiat.**

## 5. Des démarches de projet

**Cristina GARCEZ**, chef du bureau des stratégies territoriales du Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire (Meeddat) explique que « **au-delà des constats sur lesquels nous sommes tous d'accord** », elle a **souhaité réfléchir « à la façon de les appliquer à travers une démarche partagée »**.

Le Meeddat a d'abord engagé sa démarche sur **ces deux espaces sensibles** que sont la montagne et le littoral, afin de proposer aux services de l'Etat d'identifier des sites à fort enjeu, pour lancer une **démarche de projet expérimentale**.

Sa proposition consistait à créer une **équipe projet, pour créer une alternative, sans idées préconçues et sans outils préalables, dans le but de travailler de manière transversale, en sortant des frontières, avec l'ensemble des services de l'Etat et les acteurs locaux et avec des dynamiques croisées**.

Cette démarche s'appuie, en outre, via des consultations, sur une **équipe de concepteurs parmi lesquels des paysagistes, des architectes et des géographes**, auxquels on demande de s'entourer de **compétences croisées** (économie, environnement, etc.). L'expérience a commencé sur plusieurs sites, ce qui a permis de comparer des dynamiques. Les sites sont vastes et ne correspondent pas forcément à un Scot.

« Nous nous sommes appuyés sur **des dessins, des cartes et des photos aériennes, en relief, pour nous approprier au mieux le territoire**, en dégager **une vision**, et vérifier si elle était **partagée** par tous. Nous travaillé avec les élus, ce qui est indispensable. Cette **méthode a permis aux élus de disposer d'une vision globale du territoire, susceptible de leur permettre de mieux concevoir des projets dans le respect des équilibres naturels**.

Ce travail a été réalisé avec les élus, qui sont volontaires, et non à leur place, car il est important de partir de leurs projets. C'est alors que nous commençons à cartographier la vision du territoire qui émerge de la démarche et des projets des élus. **On découvre alors un nouveau paysage, dont on peut débattre dans une vision du territoire et de son avenir. Les élus prennent ensuite les rênes du projet. Nous ne faisons que susciter un projet. »**

## II. SYNTHÈSE DES GROUPES DE TRAVAIL

Deux groupes de travail ont été constitués en fin de séance :

- le premier sur les moyens de faire face à la dispersion du bâti, régulé par Evelyne FORREST, directeur du CAUE de Seine-Maritime,
- le second sur la question d'une « identité » commune aux paysages de l'Estuaire, régulé par Alain BROCARD.

### SYNTHÈSE DU GROUPE 1

COMMENT REpondre A LA DISPERSION DU BATI ?

« Nous sommes à un moment critique de notre histoire, car nous sommes en pleine mutation.

Cela doit nous amener à réfléchir, afin de trouver des solutions le plus vite possible ».

« Le choix du modèle urbain est un choix de société qui doit s'appuyer sur une dimension tridimensionnelle : esthétique, économique et écologique ».

#### 1. Commencer par un projet : « la forme du village ou de la ville de demain ».

- Il est nécessaire d'avoir **un projet** et de réaliser une **analyse spatiale** avant d'élaborer un document d'urbanisme (on travaille sur la forme du village de demain) ... Et que ce projet puisse être durable.
- Si elle est parfois nécessaire, **la protection n'est pas toujours efficace** pour préserver les **espaces agricoles. La seule bonne réponse est une véritable démarche de projet**. Il faut travailler sur des solutions techniques pérennes: aux Pays-Bas, **un agriculteur peut vendre son droit à construire ailleurs que sur ses terres agricoles**, là où le maire a décidé que c'est possible.

#### 2. S'appuyer sur les documents d'urbanisme et les permis de construire.

- **Le Scot est un document d'orientation générale**. Il est souvent vécu comme contraignant et est parfois subi par les élus. Il doit favoriser l'émergence de dynamiques territoriales.
- **Les PADD** doivent être portés par un projet politique. Ils sont **trop souvent « dupliqués »** d'une collectivité à l'autre. Se pose la question de la compétence et de la qualité du travail des bureaux d'étude.
- **Les PLU**. Chaque élu doit prendre la dimension de l'importance de son PLU : il ne s'agit pas d'un Plan d'Occupation des Sols, mais bien d'un projet de ville. Se pose ici encore la question des compétences des bureaux d'études : il faut privilégier l'intervention d'équipes pluridisciplinaires.

Dans le Calvados, avant l'élaboration d'un PLU, le conseil général propose la réalisation d'un pré-diagnostic : ce dernier permet d'orienter ensuite le travail du bureau d'études vers un projet.

Les PLU, outils pertinents, pourraient être établis à l'échelle multi /intercommunale.

- **Réduire le fossé entre l'architecte et le constructeur.** Le constructeur propose parfois un bâti qui ne prend pas en compte le contexte et la culture de la région (on trouve, ainsi, des toits toulousains en Normandie). Le maire doit être sensibilisé à une meilleure prise en compte de l'aspect paysager du bâti au moment où il signe un permis de construire.

### 3. Débat public et gouvernance.

- Le projet de ville / village doit être **débatu** pour être viable et durable : ceci suppose d'**élargir le dialogue**, de recueillir auprès de la population ses besoins et ses attentes.

#### Les principes d'urbanisation retenus :

- redensifier les centre - bourgs,
- maîtriser l'urbanisation : élaborer des orientations d'aménagement sur les terrains où les élus ne disposent pas du foncier,
- trouver du foncier, sinon en centre ville, du moins le plus près possible des axes, pour maintenir une cohérence d'ensemble,
- travailler sur les limites des bourgs et les zones intermédiaires: définir des zones « tampons » pour permettre à la ville de se développer et à l'agriculture de se déployer.

#### Des solutions pertinentes, adaptées aux évolutions, mais financièrement acceptables :

- du « sur mesure » : dans une logique d'aménagement, avec une vision de développement durable ;
- imaginer des formes urbaines qui correspondent aux nouvelles conditions de vie, avec une coexistence des usages ,
- réintégrer la fonction des espaces publics dans les schémas d'urbanisme ;
- créer de la vie : redonner du sens et humaniser les lieux publics.

## SYNTHESE DU GROUPE 2

### QUELLE IDENTITE DES PAYSAGES DE L'ESTUAIRE ?

#### 1. Quelle identité des paysages de l'Estuaire?

- Le groupe s'est posé la question d'une représentation de l'identité des paysages l'Estuaire. Des traits communs unissent-ils les deux rives de l'Estuaire ? Faut-il travailler sur un concept, une offre de tourisme ?
- Les participants ont conclu à un concept qui, au delà de la présence de l'Estuaire et de la Seine, **s'appuie sur la richesse et la diversité des territoires.**  
**Sa diversité fait la richesse de l'Estuaire** : il faut établir des liaisons entre les divers paysages. Certaines existent. D'autres sont à créer, comme **la possibilité de se promener sur les bords de Seine – qui pourrait être étudiée dans le cadre du Grenelle.**  
*« Apprenons à vivre dans notre paysage et à le sauvegarder d'abord pour nous ».*
- Si certains participants auraient souhaité qu'on évoque davantage les impacts des projets industriels, d'autres ont considéré qu'il faudrait savoir **s'approprier l'industrie comme un véritable paysage**, en sachant mieux l'intégrer dans le paysage naturel de l'Estuaire.

#### 2. Quels outils de lecture ?

- Etablir **des diagnostics à l'aide de dessins, de cartes, de photographies, de données croisées.**
- Une bonne gouvernance de l'Estuaire suppose **des outils de représentation et de prospective.** Il faudra se demander lesquels...
- Valoriser dans le cadre de vie des éléments oubliés ou peu « regardés ».
- **Le Grenelle pourrait aboutir à la mise en place d'un observatoire** qui mettrait en évidence ce qui est commun aux paysages de l'Estuaire et qui révélerait des axes de travail.

#### 3. Travailler à différentes échelles.

- **Ne pas confondre intégration et dissimulation** : il faut « oser » affronter le paysage contemporain que l'activité humaine génère (usines, ponts, etc.).
- Lutter contre la « corruption » que **peuvent représenter de petits éléments perturbateurs** dans le cadre de vie (volets battants, panneaux publicitaires).

#### 4. Prendre des mesures pour une meilleure prise en compte du paysage.

- Les **outils réglementaires** sont à perfectionner et à adapter : il existe souvent un hiatus entre les outils dont l'on dispose, l'intervention des architectes, le suivi et le contrôle de l'application.
- L'existence d'une carte communale ne suffit pas – **il faut des instruments plus contraignants.**
- Des mesures peuvent être prises immédiatement, par exemple le replantage des haies bocagères (des subventions existent). Paradoxalement, rien n'interdit l'arrachage des haies.

#### 5. Faire de la pédagogie

- Sensibiliser les élus et le public au **patrimoine économique** que représente le paysage : abimer le paysage c'est s'appauvrir.
- Les menaces qui pèsent sur les paysages reposent avant tout sur leur **perte de sens** (les phares breton rayés de noir et de blanc ont un sens pour les marins).
- **Quelles démarches de sensibilisation et de pédagogie envers le grand public** autour de cette question du paysage ? ▲